

TOURNOI RAPIDE INTERGENERATION SAMEDI 06 AVRIL 2024

Homologué F.F.E. pour le classement E.L.O. Rapide (N° 62615)



REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le club l'Echiquier du Lac organise son 1^{er} tournoi rapide intergénération le 06 avril 2024. Le tournoi est ouvert aux 60 premiers joueurs s'inscrivant en binôme (Adulte -enfant) et régulièrement licenciés à la FFE pour la saison en cours.

ARTICLE 1 - DEROULEMENT DU TOURNOI.

- a) 7 Rondes - Cadence: 20 minutes KO
- b) Lieu des rencontres : la salle des fêtes au 18 Avenue de Ceinture, 95880 Enghien-les-Bains.
- c) Accueil des participants: Samedi 06 avril 2024 à 09h00.
- d) Début de la première ronde: 10 h 00

ARTICLE 2 - REGLES.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1er janvier 2023. C'est l'annexe A des Echecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.5 qui s'applique à l'ensemble de la manifestation.

Cela implique :

o **Le 1er coup illégal achevé** et constaté par un ou une arbitre amène une bonification de **une minute** à l'adversaire.

o **Le 2ème coup illégal achevé** constaté par un ou une arbitre cause **la perte de la partie.**
(Sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu)

→ Les directives de jeu III concernant les fins de parties au KO ne seront pas appliquées.

→ La partie sera déclarée perdue pour toute personne utilisant un appareil électronique non autorisé pendant sa partie - Téléphone, montre connectée - De la même manière, toute sonnerie d'un de ces appareils provoquera la perte de la partie pour la personne en sa possession.

ARTICLE 3 - APPARIEMENTS ET CLASSEMENTS.

a) Système : Le **système suisse** - C04 FIDE avec un **critère absolue supplémentaire à savoir les joueurs Adultes ne peuvent rencontrer que des joueurs Enfants.**

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO Rapide estimé dépendant de leur catégorie d'âge:

- 1199 pour vétérans, seniors+, séniors, juniors, les cadets et minimes,
- 999 pour les benjamins et pupilles,
- 799 pour les poussins et les petits poussins.
- Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée

b) Classement : d'après le nombre de points de parties obtenu (Gain : 1 point; Nulle : 0,5; Perte : 0).
Départages des ex-aequo : le Buchholz tronqué, le cumulatif puis la performance.

ARTICLE 4 - PRIX.

En cas d'égalité de points de parties, ils sont attribués au départage.
La liste détaillée des prix sera affichée avant la cinquième ronde.

ARTICLE 5 : FORFAITS.

Une personne n'étant pas arrivée devant sa partie au moins 10 minutes après son commencement sera déclarée perdante par forfait.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante. Deux forfaits, consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi. Tout forfait non justifié pourra faire l'objet d'une demande de sanction auprès des instances fédérales.

Afin de respecter la répartition des groupes, dès lors qu'un joueur est forfait son binôme le sera également.

ARTICLE 6 - DROITS D'INSCRIPTION :

Inscription par binômes d'une même famille avec un enfant de moins de 16 ans (U16) et un adulte dans chaque binôme : **20 euros** par binôme (**29 euros** pour les non licenciés).

ARTICLE 7 - ARBITRAGE.

Arbitre principal: M. Alban LAUER Arbitre Fédéral Open I

ARTICLE 8 - LA PARTIE TERMINEE.

Après chaque partie, les deux joueurs remettent les pièces en place. Le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) vient donner le résultat de la partie à la table des résultats. Les pendules devront être rapportées à la table de l'arbitre à la dernière ronde.

ARTICLE 9

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'ORGANISATEUR
M. Alain KOCH

L'ARBITRE PRINCIPAL
M. Alban LAUER